

# INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES PERISCOLAIRES (feuille à conserver)

ATTENTION EN CAS DE DETTE AUPRES DE LA COLLECTIVITE, L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT SERA REFUSEE

## ACCUEIL DU MATIN ET/OU DU SOIR – ETUDE

- L'accueil du matin se tient dans les locaux du périscolaire pour tout les enfants de 7h00 à 8h20.
- L'accueil du soir pour les primaire se tient dans les locaux du périscolaire de 16h30 à 18h30.
- L'accueil du soir pour les enfants de maternelle se tient :

### A l'école maternelle :

Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 h à 18h


Le vendredi de 16h30 à 17h30

### Dans les locaux périscolaires :

Les lundis, mardis et jeudis de 18h à 18h30

Le vendredi de 17h30 à 18h30

- L'étude se tient dans l'enceinte de l'école primaire de 16h30 à 17h45

 un enfant inscrit à l'étude doit être présent toute la durée de l'étude – aucune sortie anticipée n'est autorisée.

## PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU BUS SCOLAIRE


Les enfants empruntant le transport scolaire sont pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire le matin à la descente du car.

Le soir après la classe, les animateurs reconduisent les enfants dans leur car respectif.

La responsabilité de la commune ne pourra être engagée si la garde de l'enfant n'est pas explicitement indiquée sur la fiche d'inscription.

Si l'enfant ne prend pas le car les parents doivent impérativement prévenir le matin les animateurs par téléphone au 07.61.65.64.46.

Afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants, nous demandons à tous les parents de compléter une fiche de renseignements avec les coordonnées des parents et la personne à prévenir en cas d'urgence dans le sac à dos de l'enfant.

 dès lors que l'enfant est pris en charge par le personnel de l'accueil du matin, cela entraîne une facturation du service.

## TARIFS GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE

ACCUEIL DU MATIN (bus inclus)	ACCUEIL DU SOIR (bus inclus)	ETUDE
1.90€	1.90€	2.10€

## RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est réservé uniquement aux enfants qui fréquentent l'école toute la journée.

Les élèves des écoles maternelle et élémentaire sont accueillis dans les locaux de la restauration scolaire du collège le Colombier. Aussi, ils doivent respecter le règlement intérieur du collège ainsi que la charte de bonne conduite.

## TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas	Prix du repas exceptionnel	Prix du repas non consommé et non annulé dans le délai de prévenance	P.A.I
3.35€	5.00€	5.00€	2.00€

- Le tarif du repas exceptionnel peut-être ramené à 3.35€ si le délai de prévenance de 8 jours calendaires est respecté et qu'un mail ou un courrier est adressé à la mairie.
- Tout repas prévu non pris, sans désinscription dans un délai de prévenance de 8 jours, sera facturé 5.00€. Un justificatif d'absence sera exigé pour ramener la tarification du repas non pris à 3.35. Le 1<sup>er</sup> repas du 1<sup>er</sup> jour de l'absence étant toujours facturé car préparé par les services de la cantine.
- Les enfants partis en classes de découverte ou séjours pédagogiques ne seront pas facturés.